

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

COMMUNE DE KOLBSHEIM**A R R Ê T É P E R M A N E N T N ° 2 0 2 5 - 0 3 - 0 1**
PORTANT CREATION D'UNE
« ZONE DE RENCONTRE » ET REGLEMENTNT LE STATIONNEMENT
DANS LA RUE BOLZEN**La Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 à L2213-6;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.110-2 et R. 411-3.1, R411-25 et R417-10

Vu la loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité notamment de la voirie pour les handicapés

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifiés, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 07 juin 1977 ;

Compte tenu du réaménagement de la rue Bolzen en février 2025;

Compte tenu du manque de trottoir en début de rue ;

Considérant qu'il y a lieu de renforcer la sécurité des piétons ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La rue Bolzen, à partir de l'immeuble sis 2 rue Bolzen, jusqu'à l'intersection entre la rue Bolzen et la rue des Perdrix est classée « zone de rencontre » telle que définie à l'article R110-2 du code de la route ;

Article 2 : Les piétons bénéficient de la priorité sur tous les modes de déplacement. La vitesse des véhicules et des cycles est limitée à 20km /h.

Article 3 : Des stationnements en quinconce réglementés par case ont été mis en place dans l'intégralité de la rue Bolzen. Tout stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Article 4 : Les services de l'Eurométropole de Strasbourg seront chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :
- aux habitants de la rue
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim

Fait à KOLBSHEIM, le 07 mars 2025

La Maire,

Annie KESSOURI



